

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 6 avril 2023

Date de publication : 18/04/2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Date d'affichage : 28 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-trois et le six avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Géraud de Sabran-Pontevès Alain de Villebonne, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Garcin Mylène, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Karine Mouret, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Joëlle Richaud, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Richard Rouzet, Nicolas Salerno et Catherine Serra,

Procurations de : Mariane Domeizel à Pierre Aubois, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch.

Absents et excusés : Emilie Bastié, Romain Brette, Anne-Marie Dauphin, Philippe Egg, Josiane Giraudon, Brigitte Margaillan, Michel Partage et Béatrice Paumier-Lallemand.

Monsieur Pierre Aubois est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-035
Détermination du nombre de vice-présidents et composition du Bureau

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2020-037 du 30 juillet 2020 déterminant le nombre de vice-présidents ;

Vu les procès-verbaux d'élection des vice-présidents du 30 juillet 2020 et du 16 décembre 2021 ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

Le conseil communautaire, en début de mandature, avait décidé de fixer le nombre de vice-présidents à 6.

Depuis, deux vice-présidents ont démissionné : l'un de son mandat de vice-président et l'autre de son mandat municipal, entraînant de ce fait celle de son mandat de conseiller communautaire.

Il est aujourd'hui proposé de ne pas remplacer ces vice-présidents et de fixer leur nombre à 4.

Le bureau sera donc composé du Président et de 4 vice-présidents.

Pour mémoire, il est rappelé le nom des vice-présidents et leur rang compte-tenu des démissions :

- 1^{er} vice-présidente : Geneviève JEAN ;
- 2^{ème} vice-président : Jean-Marc BRABANT ;
- 3^{ème} vice-présidente : Catherine SERRA ;
- 4^{ème} vice-présidente : Karine MOURET.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De fixer le nombre de vice-présidents à 4 ;
- De déterminer la composition du bureau : le Président et les 4 vice-présidents ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De fixer** le nombre de vice-présidents à 4 ;
- **De déterminer** la composition du bureau : le Président et les 4 vice-présidents ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

32 voix POUR

1 voix CONTRE – Samantha Khalizoff

Majorité des suffrages exprimés

Pierre Aubois
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch,
Président

